

De nouvelles règles pour mieux régler les différends sportifs

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada (CRDSC) De nouvelles règles pour mieux régler les différends sportifs

Le Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada (le CRDSC) a le plaisir de vous annoncer que son nouveau Code Canadien de règlement des différends Sportifs est en vigueur et disponible depuis le 1er avril 2006 au www.adrsportred.ca

Cette refonte de nos règles de procédure a pour but d'améliorer l'application des services de règlements de différends pour les membres de la communauté sportive canadienne.

Ce nouveau Code fait suite à de nombreuses recommandations, commentaires et suggestions que nous avons reçu des membres de la communauté juridique et sportive au cours de la dernière année. Nous croyons que ce nouveau Code permettra d'offrir de meilleurs services aux membres de la communauté sportive canadienne.

Ce nouveau Code prévoit entre autres la disponibilité d'un tout nouveau service qui aidera les parties à régler leurs différends sportifs. La facilitation de règlements (FR) est l'une des 4 méthodes de résolution de différends offertes par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC), les 3 autres étant la médiation, la méd-arb et l'arbitrage. C'est un processus où la communication et les intérêts des parties ont préséance sur tout autre facteur. En effet, la facilitation de règlements est un processus d'assistance qui permet aux parties impliquées dans un différend de communiquer plus efficacement et d'évoluer vers une entente. Le facilitateur de règlements est un membre du personnel du CRDSC dont le rôle est de tenter d'aider les parties à mieux comprendre les possibilités qu'offre le CRDSC afin de régler le différend qui les oppose et de les assister dans le règlement de leur différend.

Pour de plus amples informations le nouveau Code ou le RF, veuillez consulter notre site Internet au www.adrsportred.ca ou en nous contactant au 1-866-733-7767 ou à info@adrsportred.ca